

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



09111413

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de HUY le 23 JUIL. 2009

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise: 0471859468

Dénomination:

Dépannage Charlier SPRL

Forme juridique: SPRL

Siege: Avenue du Bosquet 30 4500 Huy

Objet: **Suite à une assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2009,**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Est tenue ce jour, le 20 juillet 2009 au siège social de la société, l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Bureau

La direction et la supervision de l'assemblée générale est assurée par le bureau, qui est composé comme suit :

Le président, Philippe CHARLIER exerce en même temps les fonctions de scrutateur.

La fonction de secrétaire est exercée par Jean-Marie WELLIQUET, Expert-Comptable.

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale est composée des associés présents ou représentés, dont les noms, suivent :

Monsieur Philippe CHARLIER domiciliée Place Jules Boland, 4 à 4500 BEN AHIN, représentant 50 % des parts sociales.

Exposé du président

Le président expose ce qui suit :

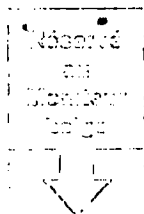
I. La présente assemblée générale a été convoquée en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

.Poursuite des activités en raison de la situation financière.

L'assemblée générale a été convoquée par lettre simple et recommandée aux associés.

La preuve de convocation est attachée au présent rapport.

L'assemblée constate que Monsieur Dominique CHARLIER, qui représente 50 % des parts, ne s'est pas présenté personnellement à l'assemblée, et ne s'est pas fait



Mandat D - Bata

représenter. Celle-ci n'a donc pu délibérer valablement. Cette absence de décision met gravement en péril la continuation des activités de la société.

L'assemblée demande l'exclusion de l'associé défaillant, pour que des décisions vitales pour la poursuite des activités puissent être prises, notamment en ce qui concerne le paiement des salaires du personnel et des dettes envers les fournisseurs et des organismes officiels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Ben-Ahin, le 20 juillet 2009

Philippe CHARLIER

Gérant

Texte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2009 - Annexes du Moniteur belge